

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 27 JUILLET 2020 A 19H00**

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Vingt, le **27 JUILLET A 19H00**

Extrait affiché le :  
**28 juillet 2020**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2020

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, conseillères et conseillers municipaux.

**Objet** : Constitution d'une servitude  
avec Enedis SA.

**Absent(s)** : /

**Absent(s) excusé(s)** : M. BURGER Emmanuel.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. PIERRAT-LABOLLE Julien à Monsieur le Maire

M. TARDIEU François à M. COLIN Joël

M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia

Mme PIANT Noëlle à M. SALÉRIO Philippe

N° 64/2020

**Secrétaire de séance** : M. RAMBOURG Bernard.

Madame Magali COÏS, Adjointe déléguée, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la constitution d'une servitude sur la parcelle communale cadastrée en section C n° 1664 par convention avec ENEDIS SA pour le remplacement du réseau basse tension aérien rues Maréchal Lyautey et Chipotte.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, présent et représenté, est unanime à :

- Décider de la constitution d'une servitude sur la parcelle communale cadastrée en section C n° 1664 avec ENEDIS SA pour le remplacement du réseau basse tension aérien obsoléscent rues Maréchal LYAUTEY et Chipotte.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant. Tous frais d'authentification de l'acte et de publicité restant à la charge d'ENEDIS SA.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,